



mercredi 25 mars 2009

GUY FISCHERVICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT
SÉNATEUR DU RHÔNEMonsieur Pierre MARHIC
Président de l'ANVVEN
7, rue Moulin du Rufa
29820 BOHARS

Dossier suivi par : Françoise PIETKA

☎ 04 72 21 45 40

✉ f.pietka@wanadoo.fr

☎ 04 72 50 41 33

V/réf : votre courrier du 5-01
à Monsieur le ministre de la défenseN/réf : GF/FP/217/2009Objet : projet de loi portant
reconnaissance et indemnisation
des victimes des essais nucléaires

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis copie du courrier que vous avez adressé à Monsieur le ministre de la défense à propos de l'avant-projet de loi portant reconnaissance et indemnisation des victimes des essais nucléaires français.

Le groupe "Communiste, Républicain et Citoyen, Sénateurs du Parti de Gauche" auquel j'appartiens s'est réjoui comme vous du changement de cap du gouvernement qui, 48 ans après les premiers essais, après un demi-siècle de mensonge d'État et de mépris pour les victimes, a enfin dû tenir compte de la mobilisation des vétérans.

J'ai pour ma part déposé plusieurs propositions de loi en vue de leur reconnaissance et de leur indemnisation, dont vous voudrez bien trouver ci-joint la dernière en date.

Je suis également membre du Comité de soutien « Vérité et justice », créé le 3 juin dernier et rassemblant, outre des représentants des vétérans, des personnalités qualifiées et des parlementaires de toutes familles politiques.

A l'invitation du ministre Hervé Morin, j'ai donc pu participer aux deux réunions de concertation avec les parlementaires, qui ont eu lieu le 16 décembre et le 3 février derniers. Au cours de celles-ci, j'ai eu la nette impression que le texte présenté par le gouvernement serait très en deçà des attentes des vétérans. Les conseillers du ministre se sont attachés à minimiser la gravité des irradiations et le nombre des personnes exposées. Le ministre lui-même nous a annoncé la réalisation d'une étude d'impact précise sur le coût de ces indemnisations compte tenu des contraintes du budget de l'État.

Il faut reconnaître aujourd'hui que quelques progrès ont été accomplis depuis la première ébauche du ministère, même si la version actuelle du texte – ci-jointe – est encore grandement à améliorer.

Les trois principales avancées portent sur :

- l'abandon de la notion de « seuil minimal d'exposition » de la première version ;
- l'inversement de la charge de la preuve ; autrement dit, les intéressés n'auront plus à faire la preuve du lien entre leur maladie et leur participation aux essais. Ce sera, au contraire, aux autorités de démontrer le contraire le cas échéant ;



SÉNAT

- l'élargissement de la liste des maladies reconnues ; celle-ci sera évolutive et régulièrement mise à jour s'inspirant de celle de la commission de l'ONU, L'UNSCEAR.

Quant aux points négatifs, ils feront bien entendu l'objet d'amendements lors de la discussion du projet de loi du gouvernement. Il s'agira notamment :

- d'obtenir que personne ne puisse *a priori* être écarté du bénéfice de l'indemnisation, y compris les populations civiles, et que la décision finale n'appartienne pas au seul ministre de la défense ;
- de faire intégrer des représentants des victimes au sein de la commission d'indemnisation ;
- de réclamer la création d'un comité de suivi médical des vétérans ;
- d'obtenir une indemnisation des veuves et des descendants.

C'est dans ces dispositions que j'ai participé aujourd'hui même à une réunion de travail à l'Assemblée nationale au cours de laquelle mes collègues parlementaires et moi-même avons commencé à travailler à la rédaction d'amendements.

Soyez donc assuré de ma détermination à obtenir une amélioration sensible de ce projet de loi, pour qu'enfin, les vétérans et victimes des essais nucléaires soient reconnus et indemnisés à la hauteur de ce qu'ils ont subi.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'assurance de ma meilleure et dévouée considération.



Guy FISCHER